

LCB-FT – Lutter contre le Blanchiment et le financement du Terrorisme

Activités, contextes et situations professionnelles

Public cible de la certification :

La certification en (LCB-FT) Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est spécialement conçue pour une gamme étendue de professionnels du secteur financier, visant à renforcer leurs compétences essentielles dans la détection, la prévention et la gestion des risques associés au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme. Cette certification est particulièrement pertinente pour :

- Les professionnels des banques de détail : Employés et cadres impliqués dans la gestion quotidienne des comptes clients et dans la mise en œuvre des politiques de vigilance clientèle.
- Les acteurs des banques de financement et d'investissement : Spécialistes en charge des opérations de grande envergure et complexes.
- Les membres des institutions financières non-bancaires : Incluant entre autres les assurances, aux gestionnaires de fonds, aux institutions de monnaie électronique, et aux plateformes de cryptomonnaies, reconnaissant la nécessité d'une vigilance accumulée face aux risques émergents de LCB-FT.
- Les collaborateurs de la sécurité financière : Ceux en charge de superviser ou d'appliquer les dispositifs de LCB-FT, y compris les responsables de la conformité, les auditeurs internes et les officiers de contrôle.
- Les professionnels des technologies financières (FinTech) et des nouvelles plateformes de paiement : Avec l'évolution rapide du secteur financier, les professionnels travaillant dans les technologies financières et les solutions de paiement innovantes doivent comprendre les implications de LCB-FT pour rester en conformité et protéger leurs opérations.
- Les consultants en conformité et en réglementation : Spécialistes au sein de cabinet ou société privé devant intervenir auprès de clients dans des contextes LCB-FT.

Prérequis de la certification :

Minimum 2 ans d'expérience dans le secteur financier ou dans la cybersécurité

Compétences professionnelles	Référentiel d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Etablir des procédures opérationnelles au moyen d'outil de pilotage pour prévenir le risque de blanchiment et de financement du terrorisme au sein de l'établissement	<p><u>Epreuve écrite individuelle de 3 heures en deux parties :</u></p> <p><u>Partie 1 :</u></p> <p>Cas inspirés de situations professionnelles permettant de mesurer l'acquisition des compétences suivantes et notamment :</p>	<p>Les documents normatifs opérationnels prescrits par la réglementation sont connus et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur absence et les insuffisances ou les incohérences dans leur contenu sont détectées. - les modifications à réaliser sont définies. <p>Exemples : AMF; TRACFIN ...</p>
Concevoir une classification des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au moyen d'indicateurs afin d'évaluer les différents niveaux de risques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des insuffisances ou incohérences dans le contenu des documents normatifs opérationnels et de proposer des modifications - la méthodologie de construction de la classification des risques LCB- FT est connue - Elaborer un dispositif de contrôle interne de conformité adapté aux domaines d'activités pour permettre d'évaluer la robustesse des processus de LCB-FT dans les activités de l'établissement 	<p>La méthodologie de construction d'une classification des risques est connue selon les critères arrêtés par la réglementation et les exigences de l'ACPR. Leur absence et les insuffisances ou les incohérences sont détectées.</p> <p>La classification des risques doit être expliquée et faire référence aux exigences règlementaire du comité de Bâle.</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nature des produits ou services offerts ; • Des conditions de transaction...
Elaborer un dispositif de contrôle interne, de conformité en l'adaptant aux domaines d'activités pour permettre d'évaluer la robustesse des processus de LCB-FT dans les activités de l'établissement	<ul style="list-style-type: none"> - Accomplir à l'entrée en relation d'affaires les diligences de vigilance pour déterminer le profil du client au regard du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme - Réaliser un dispositif de contrôle permanent pour détecter les opérations 	<p>Le dispositif de contrôle interne est construit de façon proportionnée (activité, métier ou processus cartographiés, périodicité des différents contrôles, profondeur des contrôles).</p> <p>Exemple :</p> <p>L'identification des acteurs, dans les processus achats, qui sont en relation avec les fournisseurs</p>

<p>Etablir un plan de formation en se rapportant à la cartographie des risques et aux exigences réglementaires afin que les collaborateurs soient formés à la prévention des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme pouvant être rencontrés dans leur activités</p>	<p>impliquant un pays sensible en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, un pays placé sous embargo, ou une personne morale ou physique visée par une mesure de gel et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et ressources économiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formuler un avis sur le reporting du contrôle périodique et proposer un plan d'action de correction des dysfonctionnements 	<p>Le plan de formation proposé liste les thématiques de LCB-FT à réaliser comme la déclaration de soupçon. Cette liste résulte des exigences réglementaires, des besoins exprimés et d'une priorisation des risques par la conformité et le métier. Le risque allant de faible à critique il appartiendra au candidat de le déterminer. Le calendrier du déploiement est détaillé avec les échéances, cible de personnes à former. Exemple : sensibilisation de la LCB-FT auprès commerciaux dans le cadre d'un déploiement à l'international dans une zone à risque.</p>
<p>Accomplir à l'entrée en relation d'affaires des postures de vigilance en effectuant le KYC (Know Your Customer) pour évaluer le risque LCB-FT du client.</p>	<p>Partie 2 :</p> <p>Un cas professionnel de synthèse permettant d'évaluer les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan de contrôle en cohérence avec la cartographie des risques - Identifier les opérations à risque en fonction du profil LCB-FT d'un client ou de la nature de l'opération et documenter une déclaration de soupçons - Proposer des scénarii de détection des opérations atypiques et des critères de filtrage - Elaborer un reporting interne et 	<p>Les diligences d'identification et de vérification d'identité tout au long de la relation d'affaire. Elles sont effectuées selon les niveaux de risques définis par la réglementation et l'établissement (allégé, standard et renforcé), le profil (personnes politiquement exposées). L'identification du bénéficiaire effectif est recherchée en conformité avec la réglementation applicable. Exemple : identification du KYC...</p>
<p>Effectuer un suivi de la relation d'affaires adaptée à l'évolution du risque client en cohérence avec la cartographie des risques pour analyser l'évolution de son profil et détecter des opérations atypiques.</p>		<p>La surveillance des opérations du client est effectuée en fonction du profil LCB-FT de la relation d'affaire et de la connaissance de son dossier. Les scénarii de détection sont proposés en fonction du profil de la relation d'affaire, les alertes sont analysées. Exemple : un client qui a des comptes à base de cryptomonnaie (profil à risque) la surveillance se portera sur les transactions effectuées par ce dernier</p>

<p>Identifier les caractéristiques d'une opération demandant un examen renforcé du dossier au vu des éléments collectés pour prévenir le risque de blanchiment et de financement du terrorisme et effectuer la déclaration de soupçon le cas échéant</p>	<p>un rapport externe dans le respect des exigences réglementaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un plan de formation à destination des collaborateurs 	<p>Les caractéristiques d'une opération demandant un examen renforcé du dossier sont identifiées. La déclaration de soupçon à TRACFIN est documentée et réunit des éléments factuels pour que s'instaure un soupçon sur la licéité de l'opération.</p> <p>Exemple : Si l'identité réelle du client n'est pas identifiable, contrôler sur une base de données liée à l'institution dédiée (OFAC ou GAFI) afin de vérifier que le client ne fait pas partie d'une liste de personne sous sanction international ou sous statut PPE...</p>
<p>Rédiger un état des lieux sur des éventuels risques de blanchiment et de financement du terrorisme sur des dossiers clients de manière synthétique en suivant les règles de rédaction spécifique afin de permettre aux organes de direction de prendre une décision de poursuite ou non de la relation d'affaires.</p>		<p>Un avis est rédigé mettant en évidence un ou plusieurs niveaux de risque liés au profil de la relation d'affaires ou de la transaction.</p> <p>Exemple : pour une ouverture de compte au sein d'une grande banque française auprès d'un client libanais fait apparaître une collusion avec une ONG financée par une entreprise listée sous sanction international avec potentiellement un niveau de risque élevé</p>
<p>Réaliser un dispositif de contrôle permanent en s'adaptant aux normes et procédures réglementaires pour détecter les opérations impliquant un pays sensible en matière de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, un pays placé sous embargo ou une personne morale et /ou physique visée par une mesure de gel et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds et ressources économiques</p>		<p>Des critères de filtrages-clés sont proposés pour filtrer les opérations avec des pays où le risque est avéré. La gestion des listes et des registres de sanction et de gel est connue.</p> <p>Les alertes sont analysées pour évaluer la licéité de l'opération. Les modalités opérationnelles de gel des avoirs sont connues.</p> <p>Exemple : Critères : filtrages des fonds ; conventions fiscales Sanctions : Pays sous Gel des avoirs ; Pays sous embargos...</p>

<p>Exploiter les résultats des contrôles permanent au moyen d'un reporting des incidents pour établir un plan d'action en cas d'insuffisance ou de dysfonctionnements du dispositif LCB-FT</p>		<p>Un avis sur le reporting du contrôle est formalisé. Un plan d'action est proposé pour corriger les dysfonctionnements. Exemple : formation du personnel dans le cas où les contrôles ne sont pas réalisés correctement ou du non-respect des 3 niveaux de contrôle</p>
<p>Contrôler les conditions de correspondance bancaire, de tierce introduction est d'externalisation des activités de LCB-FT en cartographiant les risques pour vérifier le bon respect de la réglementation LCB-FT et des recommandations internationales</p>		<p>Les critères de contrôle de la correspondance bancaire sont connus. Les contrôles des contrats et les relations avec les tiers introducteurs et les délégataires de services permettent de vérifier le respect de la réglementation LCB-FT. Exemple : Vérifier que le KYC est bien effectué par la banque correspondante : Personne identifié et passeport authentifié...</p>
<p>Etablir des reportings à destination des comités internes à l'établissement (comité des risques, comité de direction) au moyen de divers contrôle (en se rapportant à la cartographie des risques) pour leur permettre d'avoir une situation exhaustive de la maîtrise des risques LCB- FT au sein de l'établissement</p>		<p>Les reportings sont élaborés dans le respect des exigences réglementaires et des normes internes. Des indicateurs clés pour le suivi des grands risques LCB-FT sont élaborés. Exemple : indicateur de temps, de niveau de contrôle ...</p>

<p>Etablir des rapports obligatoires à destination des autorités externes à l'établissement en rendant compte de la situation du dispositif afin d'évaluer l'adéquation des activités de la banque et la maîtrise des risques LCB-FT</p>		<p>Les rapports produits dans le cadre du reporting et leurs supports de présentation sont rédigés en conformité aux exigences réglementaires de l'ACPR, notamment en termes d'exactitude.</p> <p>Les attentes des autorités en termes de contenu, de forme et de délais sont prises en compte.</p> <p>La vérification préalable des données fournies en interne est effectuée.</p> <p>Exemple : le reporting doit-être détaillé et conforme à la réalité de la maîtrise des risque LCB-FT : les collaborateurs n'ont pas été formés à la LCB-FT par manque de moyen.</p>
<p>Coopérer avec les autorités de régulation et de supervision et autres autorités en répondant aux besoins des différentes autorités afin de faciliter les échanges et de répondre aux obligations liées à la LCB-FT</p>		<p>La gestion des différentes demandes est organisée pour apporter une réponse adaptée dans les meilleurs délais.</p> <p>Exemple : Coopérer avec TRACFIN en se rendant disponible et en leur transmettant dans les délai imparti les documents demandés comme les justificatifs comptable démontrant des suspicions de financement du terrorisme</p>